

AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et nature des demandes :

1330, chemin Abercrombie, secteur de zone « Rv 3 » (6880-89-1937)

- Pour l'empiètement du bâtiment accessoire (garage séparé) dans la cour avant, soit à une distance de 5,6 mètres de l'emprise de rue alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun empiètement dans la cour avant ;

2898, rue Godard, secteur de zone « Rv 5 » (6776-85-7750)

- Pour la marge arrière du bâtiment principal de 6,6 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière minimale de 10 mètres ;
- Pour la marge arrière du bâtiment accessoire (remise) de 0,9 mètre alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière d'un (1) mètre ;
- Pour le coefficient d'occupation au sol de 12,6 % du bâtiment principal alors que la réglementation en vigueur permet un coefficient d'occupation au sol maximal de 10 % ;

470, rue Lajoie, secteur de zone « Rvy 11 » (7278-62-3625)

- Pour l'empiètement du bâtiment accessoire projeté (garage séparé) dans la cour avant, soit à une distance de 22,2 mètres de l'emprise de rue alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun empiètement dans la cour avant ;


Lot 4 035 534, rue Sandy, secteur de zone « Rd 1 » (6678-73 -0149)

- Pour la superficie d'un lot projeté (6 007 739) de 2 663 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés lorsque le lot est riverain à un lac ou un cours d'eau ;

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 15^e JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier